

COMMUNE DE TARENTEISE

Conseil Municipal du 23 avril 2026

Procès-Verbal

Présents : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Viviane JEANDROT, Sandrine MOURIER, Emmanuelle QUIBLIER, Perrine VEYRE, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Emmanuel PROTIERE, Serge THIVILLON.

Absents : Claire FELIX, pouvoir à Charlène BEAL-FERNANDES
Bruno ROYER-FOUILLoux, pouvoir à Mickaël BLACHON
Catherine JOURDAT, pouvoir à Bruno JOURDAT

Secrétaire de séance : Mickaël BLACHON

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Compte-rendu des décisions prises par délégation du maire

Décision	Date	Exposé sommaire
Droit de Prémption	27/02/2026	Non usage du droit de préemption pour la parcelle A 2120 Adresse : le Bourg
Droit de préemption	13/03/2026	Non usage du droit de préemption pour les parcelles A 1477, 1479, 1557 et 1759 Adresse : 213, chemin du Sapillon

Ordre du jour

1. Compte Financier Unique Budget Communal.
2. Affectation du résultat Budget Communal.
3. Compte Financier Unique Budget Eau-assainissement.
4. Affectation du résultat Budget Eau-assainissement.
5. Vote des taux (Taxe d'aménagement, taxes foncières et habitation).
 6. Budget Primitif Communal 2026.
 7. Budget Primitif Eau-Assainissement 2026.
8. Versement des indemnités de fonction des élus municipaux.
9. Précision sur le point 10 de la délibération n° 2026-009 du 20/03/2026 sur les délégations faites au maire par le conseil municipal.
10. Modification des membres de la commission Urbanisme (délibération 2026-010).
11. Motion relative au projet de loi de décentralisation et de simplification de l'action publique.
12. Désignation des personnes proposées pour la CCID à la DGFiP.
13. Questions diverses.

1. Compte Financier Unique budget communal (2026-013)

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le **compte financier unique (CFU)** concernant le budget communal pour l'année 2025.

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public que chaque membre du conseil municipal a pu consulter préalablement à la séance.

Il se compose :

- D'une section **fonctionnement**, dépenses et recettes, décomposées en plusieurs chapitres,
- D'une section **investissement**, dépenses et recettes, décomposées en plusieurs chapitres.

Le CFU est présenté par chapitre. Les décisions modificatives de l'exercice considéré sont également exposées.

Monsieur le Maire donne la parole à Perrine VEYRE et quitte la salle le temps du vote.

Sous la présidence de Perrine VEYRE, le conseil municipal réuni délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le financier unique par chapitre et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Pour l'année comptable 2025, le compte financier unique pour le budget communal est clôturé avec les résultats suivants :

CFU FONCTIONNEMENT COMMUNAL / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
11	Charges à caractère général	249 771,73	160 277,38
12	Charges de personnel	161 100,00	148 294,24
14	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges de gestion courante	51 450,00	48 738,43
	Sous-total des dépenses de gestion des services	462 321,73	357 310,05
66	Charges financières	1 000,00	955,18
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions	500,00	1 228,27
	Total des opérations réelles	463 821,73	359 493,50
023	Virement à la section d'investissement	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 228,27	82 228,27
	Total des opérations d'ordre	202 228,27	82 228,27
	Total des dépenses avant report n-1	666 050,00	441 721,77
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-	-
	TOTAL général des dépenses de fonctionnement	666 050,00	441 721,77

CFU FONCTIONNEMENT COMMUNAL / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - RECETTES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
13	Atténuations de produits	2 000,00	6 901,62
70	Produits des services et du domaine	44 300,00	58 854,53
73	Produits fiscaux	1 600,00	189 643,00
731	Produits fiscaux	209 000,00	17 869,92
74	Dotations, subventions et participations	121 300,00	101 726,45
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	20 190,30
	Total des recettes de gestion des services	390 200,00	395 185,82
76	Produits financiers	-	20,24
77	Produits exceptionnels	-	75 015,00
78	Reprises de provisions	-	316,24
	Total des recettes réelles et mixtes	390 200,00	470 537,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
	Total des recettes d'ordres	-	-
	Total des recettes avant report n-1	390 200,00	470 537,30
002	Résultat reporté N-1 (si positif)	218 978,79	218 978,79
	TOTAL général des recettes de fonctionnement	609 178,79	470 537,30

Résultat de Fonctionnement avant Report N-1	-	275 850,00	28 815,53
Excédent à reporter	-	56 871,21	247 794,32

CFU INVESTISSEMENT COMMUNAL / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 000,00	7 452,00
204	Subventions d'équipement versées	4 260,00	4 502,82
21	Immobilisations corporelles	158 350,00	42 475,45
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total des dépenses d'équipement	207 610,00	54 430,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-
13	Subvention d'investissement	-	-
16	Emprunt et Dettes assimilées	27 100,00	27 027,58
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	-	-
	Total des dépenses financières	28 100,00	28 027,58
	Total des dépenses réelles d'investissement	235 710,00	82 457,85
040	Transferts en section de fonctionnement	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-
192	Neutralisations et régularisations d'opérations	-	-
	Total des opérations d'ordre	-	-
	Total des dépenses avant report n-1	235 710,00	82 457,85
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)	13 028,56	13 028,56
	TOTAL général des dépenses d'investissement	248 738,56	95 486,41

CFU INVESTISSEMENT COMMUNAL / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - RECETTES			
chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
13	Subvention d'investissement	32 671,73	30 748,28
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Subventions incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-
23	Immobilisation en cours	-	-
	Total recettes d'équipement	32 671,73	30 748,28
10	Dotations Fonds divers et Réserves	1 500,00	3 175,04
1068	Exédent de fonctionnement	13 028,56	13 028,56
165	Dépôts cautionnement reçus	-	-
024	Produits de cession	-	-
	Total des dépenses financières	14 528,56	16 203,60
	Total des recettes d'investissement	47 200,29	46 951,88
021	Virement de la section de fonctionnement	120 000,00	-
040	Opréations d'ordre entre sections	82 228,27	82 228,27
041	Opérations patrimoniale	-	-
	Total des opérations d'ordre	202 228,27	82 228,27
	Total des recettes avant report n-1	249 428,56	129 180,15
001	Résultat reporté N-1 (si positif)	-	-
	TOTAL général des recette d'investissement	249 428,56	129 180,15

Résultat d'investissement avant Report N-1	13 718,56	46 722,30
Résultat investissement	690,00	33 693,74

RESULTAT COMMUNAL GLOBAL		281 488,06
---------------------------------	--	-------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte financier unique 2025 sur le budget communal.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2. Affectation du résultat au budget communal (2026-014)

Le conseil municipal doit voter l'affectation (c'est-à-dire le report) du résultat comptable de l'année 2025 dans le budget Communal 2026.

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, la délibération d'affectation du résultat pour l'année 2025 pour le budget Communal.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats résumés ci-dessus,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, et sur proposition du Maire,

DECIDE d'affecter à l'unanimité les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
CFU COMMUNAL	

Résultat de fonctionnement 2024	218 978,79
Résultat de fonctionnement 2025	28 815,53
Report de l'excédent au compte 002 fonctionnement	247 794,32

Perte d'investissement 2024	- 13 028,56
Résultat d'investissement 2025	46 722,30
Report de l'excédent au compte 001 investissement	33 693,74

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Compte Financier Unique budget eau & assainissement (2026-015)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le **compte financier unique** (CFU) concernant le budget **eau & assainissement** pour l'année 2025.

Le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public que chaque membre du conseil municipal doit pouvoir consulter préalablement à la séance.

Il se compose :

- D'une section **fonctionnement**, dépenses et recettes, décomposées en plusieurs chapitres,
- D'une section **investissement**, dépenses et recettes, décomposées en plusieurs chapitres.

Le CFU est présenté par chapitre. Les décisions modificatives de l'exercice considéré sont également exposées.

Monsieur le Maire donne la parole à Perrine VEYRE et quitte la salle le temps du vote.

Sous la présidence de Perrine VEYRE, le conseil municipal réuni délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le financier unique par chapitre et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Pour l'année comptable 2025, le compte financier unique pour le budget eau & assainissement est clôturé avec les résultats suivants :

CFU FONCTIONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
11	Charges à caractère général	29 650,00	24 415,68
12	Charges de personnel	10 000,00	9 918,33
14	Atténuations de produits	4 684,99	4 605,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	957,82
	Sous-total des dépenses de gestion courante	45 334,99	39 896,83
66	Charges financières	850,00	844,60
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	315,01	315,01
22	Dépenses imprévues		
	Total des dépenses réelles d'exploitation	46 500,00	41 056,44
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00	0,00
042	Dotations aux amortissement	40 000,00	37 962,25
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	60 000,00	37 962,25
	Total des dépenses avant report n-1	106 500,00	79 018,69
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)		-
	TOTAL général des dépenses de fonctionnement	106 500,00	79 018,69

CFU FONCTIONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - RECETTES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
13	Atténuations de produits		
70	Produits des services et du domaine	58 000,00	58 684,83
73	Produits fiscaux		
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	7,94
	Sous-total des recettes de gestion courante	58 100,00	58 692,77
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises de provisions		
	Total des recettes réelles d'exploitation	58 100,00	58 692,77
042	Reprises de la section d'investissement	20 000,00	19 794,14
	Total des opérations d'ordre	20 000,00	19 794,14
	Total avant report n-1	78 100,00	78 486,91
002	Résultat reporté N-1 (si positif)	54 423,48	54 423,48
	TOTAL général des recettes de fonctionnement	132 523,48	78 486,91

Résultat de Fonctionnement avant report N-1	-28 400,00	-531,78
Excédent à reporter	26 023,48	53 891,70

CFU INVESTISSEMENT EAU & ASSAINISSEMENT / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - DEPENSES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		-
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	103 000,00	30 907,67
23	Immobilisations en cours		
	Sous-total des dépenses d'équipement	103 000,00	30 907,67
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subvention d'investissement		
16	Remboursements d'emprunt	2 300,00	2 252,67
26	Participations		
27	Autres immobilisations financières		
20	Dépenses imprévues		
	Sous-total des dépenses financières	2 300,00	2 252,67
	Total des dépenses réelles d'investissement	105 300,00	33 160,34
040	Transferts en section de fonctionnement	20 000,00	19 794,14
	Total des opérations d'ordre	20 000,00	19 794,14
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)		
	TOTAL général des dépenses d'investissement	125 300,00	52 954,48

CFU INVESTISSEMENT EAU & ASSAINISSEMENT / BUDGET PREVISIONNEL 2025 - RECETTES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget	Réalisé
13	Subvention d'investissement	45 000,00	-
16	Produits d'emprunt		
20	Subventions incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
	Sous-total des recettes d'équipement	45 000,00	-
10	Dotations Fonds divers Réserves		
1068	Excédent de fonctionnement		
165	Dépôts cautionnement reçus		
24	Produits de cession		
	Sous-total des dépenses financières	-	-
	Total des recettes d'investissement	45 000,00	-
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00	-
040	Opréations d'ordre entre sections	40 000,00	37 962,25
	Total des opérations d'ordre	60 000,00	37 962,25
001	Résultat reporté N-1 (si positif)	25 412,65	25 412,65
	TOTAL général des recettes d'investissement	130 412,65	63 374,90
	Résultat d'investissement avant report N-1	- 20 300,00	- 14 992,23
	Excédent à reporter	5 112,65	10 420,42
	RESULTAT EAU&ASSAINISSEMENT GLOBAL		64 312,12

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte financier unique 2025 sur le budget eau-assainissement.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Affectation du résultat au budget eau & assainissement (2026-016)

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, la délibération d'affectation du résultat pour l'année 2025 pour le budget eau-assainissement.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025 qui fait apparaître les résultats résumés ci-dessus,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, et sur proposition du Maire,

DECIDE d'affecter à l'unanimité les résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
CFU EAU & ASSAINISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2024	54 423,48
Résultat de fonctionnement 2025	- 531,78
Report Exedent au 002 Fonctionnement	53 891,70
Excédent d'investissement 2024	25 412,65
Perte d'investissement 2025	- 14 992,23
Report Exedent 001 Inverstissement	10 420,42

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5. Vote des taux (Taxe d'Aménagement, taxes foncières et habitation) (2026-017) :

Le Maire présente l'état 1259 qui est le document de référence transmis par le Trésor Public qui comporte :

- Les bases prévisionnelles,
- Les produits prévisionnels de référence,
- Les allocations compensatrices,
- Les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

FINANCES PUBLIQUES		COMMUNE : 306 TARENDAISE	ARRONDISSEMENT : 42 SAINT ETIENNE	TRÉSORERIE OU SOG : SOG LOIRE SUD	N° 1259 COM (1)			
					TAUX			
					FDL			
					2026			
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026								
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	529 723	31,21	98,96	540 400	168 659			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	57 961	40,46	122,89	58 300	23 588			
Taxe d'habitation (TH)	175 963	9,29	48,98	177 300	16 471			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
Total					208 718			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 Ier (CGI)								
	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2025	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)		
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.				
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	208 718							
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)								
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			4 016	0	0	-15 799	-11 743
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026						
	-11 743							
				A ST ETIENNE Le 10 MARS 2026 Pour la Direction des Finances publiques, SYLVAIN EME		Le Pour la Commune,		
Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.								

Etat 1259, année 2026

Monsieur le Maire propose de revaloriser les taux d'imposition de façon à augmenter légèrement les recettes de la Commune qui doit pouvoir trouver un régime de fonctionnement courant sans devoir compter sur des recettes exceptionnelles.

Cette augmentation très raisonnable laisse toutefois les taux appliqués dans notre commune très en deçà de ceux moyens des autres communes du département. Il faut également tenir compte du fait qu'ils n'ont pas été augmentés depuis très longtemps.

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026									
	Bases d'imposition 2025	Taux de référence pour 2025	Base d'imposition prévisionnelles 2025	Produit de référence	Augmentation proposée	Taux votés pour 2026	Produit attendu	Gain	Taux moyen départemental
Taxe Foncière (bâti)	529 723,00	31,21	540 400,00	168 658,84	2,00	33,21	179 466,84	10 808,00	40,17
Taxe Foncière (non-bâti)	57 961,00	40,46	58 300,00	23 588,18	2,00	43,05	25 098,15	1 509,97	51,08
Taxe d'habitation	175 963,00	9,29	177 300,00	16 471,17	2,00	9,89	17 534,97	1 063,80	21,09
CFE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	763 647,00		776 000,00	208 718,19			222 099,96	13 381,77	
							Allocation compensatrice 74833	4 016,00	
							Coefficient correcteur	15 799,00	
							Compte 73111	210 356,96	

En conséquence, Monsieur le Maire propose de voter les taux comme suit :

- **Taxe d'habitation : 9.89 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.21%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.05%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les taux communaux cités ci-dessus pour l'année 2026, **CHARGE** Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6. Budget Primitif communal 2026 (2026-018) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2026 :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2026 - DEPENSES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
011	Charges à caractère général	210 700,00
012	Charges de personnel	155 000,00
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	66 940,92
	Sous-total des dépenses de gestion des services	432 640,92
66	Charges financières	720,00
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations aux provisions	1 000,00
	Total des opérations réelles	434 360,92
023	Virement à la section d'investissement	148 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500,00
043		-
	Total des opérations d'ordre	156 500,00
	Total général Avant report	590 860,92
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-
	TOTAL général des dépenses de fonctionnement	590 860,92

BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2026 - RECETTES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
013	Atténuations de produits	-
70	Produits des services et du domaine	28 900,00
73	Produits fiscaux	16 600,00
731	Produits fiscaux	189 000,00
74	Dotations, subventions et participations	93 566,60
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00
	Sous-total des recettes de gestion des services	343 066,60
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises de provisions	-
	Total des recettes réelles et mixtes	343 066,60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
	Total des recettes d'ordres	-
	Total des recettes avant report N-1	343 066,60
002	Résultat reporté N-1 (si positif)	247 794,32
	TOTAL général des recettes de fonctionnement	590 860,92

Résultat de Fonctionnement avant Report N-1	-	247 794,32
Excédent à reporter		-

BUDGET D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2026 - DEPENSES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 558,00
204	Subventions d'équipement versées	300,00
21	Immobilisations corporelles	166 987,10
23	Immobilisations en cours	2 624,74
	Sous-total des dépenses d'équipement	220 469,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subvention d'investissement	-
16	Remboursements d'emprunt	21 000,00
26	Participations	-
27	Autres immobilisations financières	-
	Total des dépenses financières	21 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	241 469,84
040	Transferts en section de fonctionnement	-
041	Opérations patrimoniales	-
192	Neutralisations et régularisations d'opérations	-
	Total des opérations d'ordre	-
	Total des dépenses avant report N-1	241 469,84
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-
	TOTAL général des dépenses d'investissement	241 469,84

BUDGET D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2026 - RECETTES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
13	Subvention d'investissement	43 474,00
16	Produits d'emprunt	-
20	Subventions incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisation en cours	-
	Sous-total recettes d'équipement	43 474,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	7 802,10
1068	Excédent de fonctionnement	-
165	Dépôts cautionnement reçus	-
	Total des dépenses financières	7 802,10
	Total des recettes d'investissement	51 276,10
021	Virement de la section de fonctionnement	148 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	8 500,00
041	Opérations patrimoniale	-
	Total des opérations d'ordre	156 500,00
	Total des recettes avant report N-1	207 776,10
001	Résultat reporté N-1 (si positif)	33 693,74
	TOTAL général des recettes d'investissement	241 469,84

Résultat de Fonctionnement avant Report N-1	-	33 693,74
Excédent à reporter		-

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS - DEPENSES		832 330,76
--	--	-------------------

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS - RECETTES		832 330,76
--	--	-------------------

RÉSULTAT COMMUNAL GLOBAL		-
---------------------------------	--	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif de la commune de l'année 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Budget Primitif eau & assainissement 2026 (2026-019)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif eau & assainissement pour l'année 2026 :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT 2026 - DEPENSES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
11	Charges à caractère général	45 661,70
12	Charges de personnel	10 000,00
14	Atténuations de produits	5 200,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
	Sous-total des dépenses de gestion courante	61 861,70
66	Charges financières	730,00
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations aux provisions	320,00
22	Dépenses imprévues	-
	Total des dépenses réelles d'exploitation	62 911,70
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00
042	Dotations aux amortissements	40 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	64 000,00
	Total général Avant report	126 911,70
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-
	Total général des dépenses de fonctionnement	126 911,70

BUDGET DE FONCTIONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT 2026 - RECETTES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
13	Atténuations de produits	-
70	Produits des services et du domaine	53 000,00
73	Produits fiscaux	-
74	Dotations, subventions et participations	-
75	Autres produits de gestion courante	20,00
	Sous-total des recettes de gestion des services	53 020,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises de provisions	-
	Total des opérations réelles	53 020,00
042	Reprises de la section d'investissement	20 000,00
	Total des opérations d'ordre	20 000,00
	Total général Avant report	73 020,00
002	Résultat reporté N-1 (si positif)	53 891,70
	Total général des recettes de fonctionnement	126 911,70

Résultat de fonc. de l'exercice avant report N-1	-	53 891,70
Excédent à reporter	-	-

BUDGET D'INVESTISSEMENT EAU & ASSAINISSEMENT 2026 - DEPENSES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	64 040,42
23	Immobilisations en cours	-
	Sous-total des dépenses d'équipement	64 040,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subvention d'investissement	-
16	Emprunt et Dettes assimilées	2 380,00
26	Participations et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
	Total des dépenses financières	2 380,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	66 420,42
040	Transferts en section de fonctionnement	20 000,00
	Total des opérations d'ordre	20 000,00
	Total général Avant report	86 420,42
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-
	Total général des dépenses d'investissement	86 420,42

BUDGET D'INVESTISSEMENT EAU & ASSAINISSEMENT 2026 - RECETTES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget
13	Subvention d'investissement	12 000,00
16	Produits d'emprunt	-
20	Subventions incorporelles	-
204	Subventions d'équipement versées	-
	Sous-total des recettes d'équipement	12 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	-
1068	Excédent de fonctionnement	-
165	Dépôts cautionnement reçus	-
24	Produits de cession	-
	Total des dépenses financières	-
	Total des recettes d'investissement	12 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00
	Total des opérations d'ordre	64 000,00
	Total général Avant report	76 000,00
001	Résultat reporté N-1 (si positif)	10 420,42
	Total général des recettes d'investissement	86 420,42

Résultat d'invest. de l'exercice avant report N-1	-	10 420,42
Excédent à reporter	-	-

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS - DEPENSES		213 332,12
--	--	-------------------

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS - RECETTES		213 332,12
--	--	-------------------

RESULTAT EAU & ASSAINISSEMENT GLOBAL		-
---	--	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif de l'eau & assainissement de l'année 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8. Versement des indemnités de fonction des élus municipaux (2026-020) :

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi (article L.2123-20 du CGCT).

Pour une commune de 509 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44,30%, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77%.

L'indice 1027 s'élève à 4 110,52 €, par conséquent, les indemnités maximales réglementaires s'élèvent à :

- 1 820,96 € bruts pour le Maire,
- 483,81 € bruts pour les adjoints.es.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES*(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)**Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales*

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE*(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)**Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT*

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjointes au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

En tenant compte du fait que la commune de Tarentaise a dépassé depuis le dernier recensement seulement le nombre de 500 habitants, et que la différence de montant d'indemnité pour le Maire entre le premier et le deuxième échelon est important, le Maire propose de maintenir son indemnisation au maximum prévu pour les communes de moins de 500 habitants, soit **28,1 % de l'indice 1027, ou 1 155,06 € bruts mensuels**.

En revanche, pour tenir compte de l'écart important d'indemnisation du Maire et des adjoints, il propose d'appliquer le taux prévu pour les communes de 500 à 999 habitants, soit **11,77 % de l'indice 1027, ou 483,81 € bruts mensuels**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à compter de la date d'installation du conseil municipal,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- **maire : 28.1% de l'indice 1027,**
- **1er adjoint : 11.77 % de l'indice 1027,**
- **2ème adjoint : 11.77 % de l'indice 1027,**
- **autres adjoints : 11.77 % de l'indice 1027,**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

9. Précision sur le point 10 de la délibération n° 2026-009 du 20/03/2026 sur les délégations faites au maire par le conseil municipal (2026-021)

Lors de la séance précédente, le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré sur les délégations accordées au Maire par le conseil municipal.

Or, le service de légalité de la Préfecture, dans un courrier du 27 mars 2026, nous a indiqué que la délégation n°10, qui permet au Maire de demander l'attribution de subvention à tout organisme financeur, **doit préciser le montant au-delà duquel le Maire ne peut prendre la décision seul.**

Le maire propose donc de fixer à 1 500 € le montant plafond de cette délégation :

Point 10 De demander à tout organisme financeur, dans la limite de quinze mille euros (15 000 €), l'attribution de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la proposition du maire,
CHARGE Monsieur le maire de modifier le point 10 de la délibération 2026-009.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10. Modification des membres de la commission Urbanisme (délibération 2026-010) (2026-022) :

Le Maire soumet la demande d'Emmanuel PROTIERE qui souhaite être intégré à la commission urbanisme, aménagement du village, bâtiments communaux, espaces verts, voiries, chemins, forêt, eau et assainissement.

Il est donc nécessaire de modifier la composition de ladite commission par une nouvelle délibération :

❖ Commission 1 : Urbanisme, aménagement du village, bâtiments communaux, espaces verts, voirie, chemins, forêt, eau et assainissement
Membres : Serge THIVILLON, Claire FELIX, Bruno JOURDAT, Mickaël BLACHON, Christophe PONCET, Emmanuelle QUIBLIER, Emmanuel PROTIERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ d'ajouter Emmanuel PROTIERE parmi les membres de la commission municipale n°1,
CHARGE Monsieur le maire de modifier les membres de la commission municipale n°1 dans la délibération 2026-010.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11. Motion relative au projet de loi de décentralisation et de simplification de l'action publique (2026-023) :

Un projet de loi de décentralisation et simplification de l'action publique est actuellement en cours de rédaction.

Chaque commune doit se positionner sur ce projet visant à faire du département, de manière unilatérale, le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

La présidente du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire), Mme THIVANT, nous a adressé le 10 avril 2026 un courrier pour nous faire part de son inquiétude et nous

demandant d'affirmer officiellement l'opposition de notre commune à ce projet de loi :

Madame, Monsieur le Maire,

Le Premier Ministre a adressé, le 24 novembre dernier, un courrier aux Présidents de Conseils Départementaux préfigurant une nouvelle étape de décentralisation. Cette annonce intervient dans un contexte d'extrême fragilité financière des départements, que l'exécutif lui-même met en avant pour justifier ses orientations.

Dans ce courrier, il est proposé de faire des départements les « chefs de file des réseaux de proximité », en élargissant leurs compétences à l'eau, au numérique, au gaz et à l'électricité. Il s'agit d'une réforme structurante, dont la logique financière apparaît d'emblée comme un moteur essentiel.

Un projet de loi relatif à la décentralisation et à la simplification de l'action publique est depuis en cours rédaction. Sans remettre en cause l'objectif de modernisation de l'organisation territoriale poursuivi, il convient néanmoins de s'alerter sur un processus visant à dessaisir le bloc communal de ses prérogatives en matière de réseaux d'électricité et de gaz.

Derrière la technicité apparente des annonces du Gouvernement se profile un bouleversement politique majeur : la possible disparition des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE). Depuis plus de 75 ans, les syndicats d'énergies constituent une réussite exemplaire de la décentralisation à la française. Ancrés dans le bloc communal, ils sont devenus des acteurs essentiels de l'aménagement énergétique et numérique des territoires, notamment ruraux : éclairage public, groupement d'achat d'énergie, contrôle des concessions, développement des énergies renouvelables, mobilité décarbonée ou encore ingénierie territoriale.

Or, chacun pressent les ressorts de cette réforme. On veut croire - ou faire croire - que les AODE sont des collectivités riches, dotées d'une trésorerie abondante que l'on pourrait mobiliser pour financer d'autres missions confiées aux départements. Cette perception est non seulement fautive : elle est dangereuse. Les AODE ne sont pas des structures de fonctionnement ; elles sont des collectivités d'investissement. Leur trésorerie n'est ni dormante, ni disponible ; elle est engagée dans des plans pluriannuels lourds, dans des chantiers essentiels, dans la préparation des réseaux de demain. Ce sont les communes, et notamment les communes rurales, qui en sont bénéficiaires. Ce sont les territoires qui en sont les garants.

Déstabiliser ce modèle, c'est prendre le risque d'un ralentissement massif des investissements. C'est fragiliser la continuité du service public. Rompre la gouvernance qui a permis, depuis des décennies, de maintenir un niveau d'excellence, reviendrait à exposer nos territoires à des retards, à des fractures et à une perte de maîtrise dont les citoyens seraient les premiers à payer le prix. C'est introduire, au cœur même de l'énergie, une incertitude nouvelle alors que la transition énergétique exige au contraire constance, stabilité et vision.

Il faut aussi rappeler que les réseaux d'énergies appartiennent aux communes qui en ont délégué la gestion aux syndicats d'énergies. Confier ces compétences aux départements reviendrait encore à déposséder les communes de l'un des rares leviers qu'elles maîtrisent encore pleinement. Les AODE sont nées du terrain, de la volonté communale ; elles en portent l'esprit. Elles consacrent un principe fondateur de la République territoriale : l'énergie n'est pas qu'une infrastructure, elle est un service public de proximité, au sens le plus noble du terme. La rompre c'est rompre ce lien.

Face à ces enjeux, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a adopté une motion le 11 décembre 2025 réaffirmant le rôle des communes et de leurs groupements en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergie. L'Association des Maires de France a également alerté par courrier le Premier ministre le 28 janvier dernier. De nombreux Parlementaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont exprimé leur opposition.

C'est pourquoi, si vous ne l'avez pas déjà fait suite à mon courrier transmis en février dernier, je vous invite à vous mobiliser et à intervenir pour demander l'abandon de cette réforme. Il est indispensable de préserver la compétence d'autorité organisatrice au sein du bloc communal, garante d'une gouvernance efficace et de proximité.

À cette fin, vous voudrez bien trouver ci-joint, un modèle de motion, et je vous invite à la soutenir, si vous en partagez le sens, par une délibération de votre prochain Conseil Municipal. Cette délibération devra être envoyée à Monsieur le Premier Ministre - Hôtel de Matignon 57 - rue de Varenne - 75007 PARIS, ainsi qu'un exemplaire en copie SIEL-TE Loire - 4 rue Albert Raimond - CS 80019 - 42271 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ et/ou siel@siel42.fr.

S'il ne vous est pas possible de réunir votre Conseil Municipal, il vous est également loisible d'adresser un courrier à Monsieur le Premier Ministre, copie à SIEL-TE Loire, l'informant de votre soutien à la motion de la FNCCR.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de clarifier la position du Département de la Loire, restée à ce jour sans réponse.
Aussi, je vous propose un modèle de courrier à lui transmettre si vous partagez ma préoccupation.

Dans la continuité de la confiance qui unit le SIEL-TE Loire à ses communes adhérentes, et ce malgré la période électorale, je vous remercie de votre mobilisation. Je compte sur votre vigilance et votre engagement pour préserver le bloc communal et garantir la pérennité de notre modèle énergétique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A,

CHARGE Monsieur le maire de .

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12. Désignation des personnes proposées pour la CCID à la DGFIP (2026-024) :

Le Maire explique que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que le mandat du conseil municipal.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) doit être composée par le conseil municipal.

Afin de répondre à la demande du Ministère des Finances Publiques, le conseil municipal doit désigner 24 personnes qui, après tirage au sort, composeront la CCID (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| 1) . DUVERNEY Rogert | 14) . FREDIERE Bernard |
| 2) . FLACHAT Gérard | 15) . GAILLARD Etienne |
| 3) . PASCAL Solange | 16) . BLANC Daniel |
| 4) . RANGER Danielle | 17) . GIGLIETTA Guillaume |
| 5) . COIGNET Alexandre | 18) . ROUBI Jean-Pierre |
| 6) . TRANCHAND Bernadette | 19) . PONCET Christophe |
| 7) . PEYRON Michel | 20) . BEAL-FERNANDES Charlène |
| 8) . MONTAGNON Geneviève | 21) . THIVILLON Serge |
| 9) . BLACHON Grégory | 22) . BLACHON Mickaël |
| 10) . SERAYET Denis | 23) . MORENO Nathalie |
| 11) . THIVEND Marie-Jo | 24) . PIGNET Sylvie |
| 12) . PERROT Marc | |
| 13) . FAURE Marie-Odile | |

CHARGE Monsieur le maire de transmettre le tableau récapitulatif ainsi que la délibération aux services des finances publiques.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

13. Questions diverses :

- ❖ Maison d'œuvres : dans le cadre du projet de rénovation de la maison d'œuvres, une réunion avec les associations du village a eu lieu afin d'échanger sur les idées, les besoins, les réflexions de chacun. Tout cela doit être mis à plat et transmis à l'AMO du SIEL.
2 études sont en cours. Une pour la structure (Bois Conseil) et une par un géomètre (M. Massardier).
- ❖ Pilat Propre : L'école souhaite organiser le Pilat Propre avec les enfants le mardi 12 mai après-midi. 2 accompagnateurs sont nécessaires parmi les élus. Se faire connaître auprès du directeur de l'école.
- ❖ Fleurissement du village : Un point a été fait avec M. Frédière pour les plantations à prévoir. La date retenue est le samedi 30 mai matin. Prévoir un message via Iliiwap.
- ❖ Parc du Pilat Assemblée Générale : un bilan financier 2025 négatif avec moins de recettes et plus de charges, un problème de ressources humaines, un manque de communication...

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, le maire lève la séance à 22 heures 14 minutes.

Prochain conseil municipal prévu le jeudi 4 ou le jeudi 11 juin 2026 à 20h00.

Signatures

Pierre LETIEVANT,
Maire



Mickaël BLACHON,
Secrétaire de séance



